

Florence, 27 mai. L'Autriche n'a pas encore fait connaître sa décision au sujet de la conférence.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 28 mai 1866.

Les Parisiens ne s'occupent aujourd'hui ni de guerre, ni de paix, ni de Congrès, ni de M. de Bismark, ni de Garibaldi. Ce sont les courses qui ont eu lieu hier au bois de Boulogne qui les intéressent et le fait est qu'elles ont offert un spectacle vraiment extraordinaire par leur éclat et la foule immense qu'elles avaient attirée.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial, ont présidé à cette magnifique solennité hippique. S. M. l'Impératrice était allée chercher au Grand Hôtel la grande duchesse Marie de Leuchtenberg et l'a ramenée après les courses. S. M. portait un chapeau mauve, fort élégant, mais d'une extrême simplicité.

Le duc de Beaufort, propriétaire du cheval Ceglan vainqueur du grand prix de Paris, a été présenté à l'Empereur qui l'a beaucoup félicité. Il y avait sur le turf un grand nombre de membres de la noblesse anglaise et cette circonstance a ajouté à l'enthousiasme avec lequel ils ont applaudi au succès du duc de Beaufort dont l'heureux cheval a permis enfin au sport anglais de prendre sa revanche.

Chez les français aussi bien que chez les anglais on parlait du nouveau lustre qui sera donné aux courses de Paris l'an prochain, à l'Exposition universelle. On prétendait qu'il n'y aurait pas moins de 200 chevaux anglais engagés pour ces courses.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la session du Corps législatif, qui devait être terminée le 21 juin, sera forcément prorogée de quelques jours au moins. En dehors du budget de 1867, il reste de nombreuses et importantes lois à voter, entre autres celle sur la propriété littéraire, la loi sur les sociétés coopératives, et de plus celle de la contrainte par corps, qui est attendue depuis deux ans.

Enfin, l'Empereur aurait manifesté l'intention de ne pas laisser se séparer le Corps législatif et le Sénat avant la fin des conférences.

En opposition avec les informations de plusieurs journaux, une correspondance de Berlin annonce que le roi Guillaume 1er a signé, vendredi dernier, le traité offensif et défensif entre la Prusse et l'Italie. Ainsi s'expliquerait cette phrase humoristique de l'Opinion Nationale : « Le Moniteur dément la nouvelle d'un traité en vertu duquel la France obtiendrait les provinces rhénanes et la Sarraigne. Le traité entre la Prusse et l'Italie n'est pas et ne sera pas démenti. » Alors, le congrès n'est qu'un atermolement, et la guerre reste en pleine perspective.

Le cardinal Antonelli est indisposé depuis quelques jours ; il a reçu hier la visite du Saint-Père.

M. Louis Veullot publie demain une

brochure intitulée : La guerre et le Congrès, dans laquelle il se prononce pour la fédération italienne telle qu'elle ressort du traité de Zurich, et le rétablissement de la république de Venise telle qu'elle existait avant le traité de Campo-Fornio.

Le journal l'Océan annonce qu'une levée de 300 marins de l'inscription vient d'être prescrite dans le quartier de Brest; il est probable que cette mesure s'étend aux autres sections de l'arrondissement maritime.

Pour toute la correspondance : J. Reboux.

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

La Chambre de Commerce de Reims vient d'être saisie, dans une de ses dernières séances, de deux questions importantes : l'une a trait aux transports à bon marché, au moyen du complément et du perfectionnement du réseau de la navigation intérieure de la France; l'autre concerne la réglementation, la tarification et la classification plus exacte et plus uniforme des marchandises sur les voies ferrées.

« Si nous sommes bien renseigné, dit le Nouvelliste de Rouen, la Chambre aurait adressé à M. le ministre du commerce et des travaux publics deux dépêches sur ces questions, dans lesquelles sont en jeu de si graves et de si puissants intérêts. »

En ce qui touche la navigation intérieure, la Chambre, après avoir manifesté un vif regret du retrait du projet de loi présenté en 1865, qui, comme on le sait, attribuait une allocation de 95 millions à l'achèvement et au perfectionnement de nos canaux et rivières navigables, prie M. le ministre d'appeler tout spécialement l'attention du gouvernement sur la nécessité de compléter et d'achever le réseau des voies navigables de la France ;

D'améliorer les voies existantes par la suppression absolue de tout péage, par l'augmentation du tirant d'eau qui devrait être porté sur tous les points à 1 m. 80 ou à 2 m., par l'identité de dimension appliquée à toutes les écluses ;

D'interdire aux compagnies concessionnaires des chemins de fer tout intérêt dans aucune entreprise de navigation, sous quelque forme que ce soit, et, à plus forte raison, de leur interdire tout rachat d'entreprise ou de service de transport par eau.

En ce qui concerne les voies ferrées, la Chambre soumet à M. le ministre la convenance et l'utilité qu'il y aurait selon elle :

A abrégé notablement les délais de chargement, transbordement, déchargement, transport par la petite vitesse ;

A obliger les compagnies à compléter leur matériel et à adopter des tarifs et des classifications uniformes sur toute l'étendue du réseau de la France, à supprimer tous les tarifs communs, différentiels, spéciaux, et enfin à réglementer dans les conditions les plus favorables de prix et de vitesse, le transport des animaux vivants.

Il paraît à peine utile de faire ressortir toute l'importance des demandes que nous venons d'énumérer; on voit qu'elles touchent aux intérêts les plus considérables.

On lit dans la Presse scientifique et industrielle :

« Une modification importante dans les procédés que l'industrie du fer et des métaux emploie serait à la veille de se réaliser. Un ingénieur anglais aurait expérimenté un nouveau mode de traitement des métaux ou des minerais dans les hauts fourneaux ou dans les fourneaux de coupellation. L'invention consiste à introduire l'air qui alimente le feu en le faisant arriver par en haut et descendre comme le combustible et le métal. D'où il résulte que la température s'élève au fur et à mesure qu'il approche du point où le métal entre en fusion ; condition bien plus favorable que celle de l'arrivée d'un air froid

ou faiblement chauffé au milieu d'un foyer ardent. Il suffit d'une cheminée d'appel dont le tirage s'exerce sur un ou plusieurs orifices situés à la base inférieure du fourneau à l'endroit où aboutissent d'ordinaire les bases des tuyères, en sorte que l'air introduit par le gueulard, forcément aspiré à travers le combustible et le métal se combine mieux et entretient dans toute la masse une combustion dont les produits gazeux, avant de se répandre dans l'atmosphère, lèchent la surface du métal en fusion, en lui conservant une température propre aux diverses opérations. Des essais manufacturiers tentés par cette méthode, qui semble appelée à commencer une ère nouvelle pour la métallurgie, donnent de beaux résultats. En mélangeant à l'air introduit par en haut, soit de l'oxyde de carbone et de l'hydrogène produit par la décomposition de l'eau, soit une faible proportion d'hydrogène additionné d'azote, on serait parvenu à transformer immédiatement du minerai de fer ou de la fonte soit en fer, soit en acier. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Dans sa séance du lundi 28 mai, le Corps législatif a approuvé un projet de loi autorisant la ville de Roubaix à contracter des emprunts et à s'imposer extraordinairement.

Nous reproduisons le texte de ce projet de loi en le faisant précéder du Rapport présenté à la Chambre par M. Jules Brame :

Messieurs, En vous demandant l'autorisation de contracter un emprunt, la ville de Roubaix ne cède pas à l'entraînement, commun aujourd'hui, des embellissements et des dépenses improductives.

Bien que ses ressources s'élevaient déjà à un chiffre considérable et que chez elle l'ère de la prospérité soit loin d'être à son apogée, elle veut, laissant à d'autres le luxe des monuments, conserver son rôle et sa physionomie de cité du travail.

Il y a un demi-siècle, c'était une modestie commune que cette ville de près de 80,000 habitants, connue aujourd'hui du monde entier, où, chaque jour, de nouvelles usines se pressent et s'accumulent et dont les innombrables cheminées de machines à vapeur apparaissent de loin comme une forêt.

Cet accroissement prodigieux, sans égal en France, ne se peut comparer qu'au développement des villes de Manchester et de Liverpool.

De cette agglomération primitive, il reste encore des traces nombreuses : beaucoup de rues étroites, qui n'avaient point été faites pour le mouvement qui les encombre aujourd'hui, et qui, par suite, sont ou prolongées. Il est indispensable d'établir de nouvelles communications à travers certains quartiers qui sont presque dépourvus d'accès.

Cette ville, absorbée jusqu'à présent par le travail, n'a pas songé à se créer de lieu de promenade et de repos. A mesure que son enceinte s'élargit, l'air pur de la campagne s'éloigne, et l'ouvrier ne peut plus, après son travail, aller s'y reposer des fatigues de la journée.

Enfin, il est nécessaire de créer au milieu d'une population aussi importante un marché sain et spacieux qui manque complètement aujourd'hui.

Tous les emprunts qu'a contractés la ville de Roubaix l'ont été pour des travaux de première nécessité, d'hygiène et de salubrité. Les deux derniers avaient pour objet, l'un de construire des égouts et des aqueducs, le second d'établir une distribution d'eau commune à la ville de Tourcoing et nécessaire à l'industrie de ces deux cités.

C'est par ces considérations qu'un décret impérial a déclaré d'utilité publique les

travaux et acquisitions de terrains ci-dessous désignés, évalués à 2,500,000 francs.

1° L'agrandissement de la place de la mairie, la construction de bâtiments annexes à l'hôtel de ville, l'établissement d'un square entre les bâtiments projetés et la place agrandie, la construction d'un marché couvert et la formation de ses abords. 1,500,000 fr.

2° L'établissement d'une promenade publique, partant de la rue du Moulin à Roubaix, pour aboutir à la route de Lille et traversant sur une partie de son parcours les territoires des communes de Croix et de Fiers. 500,000

3° L'agrandissement de la place du Trichon et l'agrandissement de la rue du Bois. 76,000

4° Le prolongement de la rue de la Longue-Voie jusqu'à la rue Canesson, son raccordement avec l'impasse rue Neuve-de-Fontenoy et l'agrandissement des dépendances de l'Hôpital-Napoléon et de l'école de Blanchemaille, au moyen de l'annexion des portions d'immeubles qui séparent ces deux établissements de la rue de la Longue-Voie prolongée. 168,000

5° L'ouverture d'une rue au sud de l'abattoir. 26,000

6° L'ouverture d'un boulevard de ceinture partant de la route de Wattrelos, longeant une partie du canal de Roubaix et aboutissant à la route de Mouvaux, moins, toutefois, la portion du nouveau boulevard bordant la commune de Tourcoing et sur l'alignement de laquelle il sera ultérieurement statué. 140,000

7° L'ouverture d'une rue entre le pont du chemin de fer et le boulevard de ceinture précité. 60,000

Frais imprévus. 30,000

Montant total de la dépense 2,500,000 fr.

La ville de Roubaix, pour faire face à cette dépense, sollicite l'autorisation d'emprunter à un taux qui n'excède pas 5 pour 100, savoir :

1° 2,000,000 francs remboursables, en capital et intérêts, dans le délai de 28 années, au moyen d'un prélèvement annuel sur l'excédant des recettes ordinaires ;

2° 500,000 francs remboursables en quatorze ans avec le produit d'une imposition extraordinaire de 10 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

La situation financière de Roubaix est des plus satisfaisantes, et la ville n'est grevée d'aucune charge extraordinaire, bien qu'elle ait déjà à pourvoir au service de quatre emprunts antérieurs.

Les recettes ordinaires de Roubaix présentent un excédant de près de 500,000 fr. sur ses dépenses; mais il faut en déduire :

1° 160,000 francs pour le service de la dette ancienne, qui s'élève à 1,632,650 fr.;

2° 136,000 francs pour l'amortissement de 2,033,000 francs à emprunter.

Reste environ 185,000 francs d'excédant. Cette somme pourrait à la rigueur suffire à l'amortissement de la seconde partie de l'emprunt, si la prudence ne commandait, malgré le développement constant et presque assuré des recettes de la ville, de prévoir les embarras qui pourraient surgir de causes imprévues.

Il peut naître, en effet, pour une ville dont les besoins croissent chaque jour, telle éventualité qui entame ses ressources.

L'année dernière, par exemple, elle a dû dépenser une somme importante pour assurer un approvisionnement d'eau constant aux industriels, dont les euits variaient.

Cette imposition additionnelle de 10 centimes produira annuellement 56,000 francs environ et satisfiera largement, en quatorze années, au remboursement des 500,000 et de leurs intérêts.

Ainsi la ville de Roubaix, sortant de la période de son enfance, pourra revêtir les habits de fête des grandes villes, et ses économies suffiront à payer les quatre cinquièmes de la dépense.

Par ces motifs, votre Commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, de donner votre assentiment au projet de loi qui vous a été soumis et qui est ainsi conçu :

PROJET DE LOI

AYANT POUR OBJET D'AUTORISER LA VILLE DE ROUBAIX (NORD) A CONTRACTER DES EMPRUNTS ET A S'IMPOSER EXTRAORDINAIREMENT.

Article unique.

La ville de Roubaix (Nord) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excède pas 5 p. 100, la somme de deux millions cinq cent mille francs (2,500,000 francs), savoir :

1° Deux millions de francs (2,000,000 francs) remboursables en vingt-huit années, à partir de 1866, sur ses revenus ordinaires ;

2° Cinq cent mille francs (500,000 fr.) remboursables en quatorze années, à partir de 1866.

Le montant de ces emprunts sera affecté au paiement des dépenses nécessitées par :

1° L'agrandissement de la place de la mairie, la construction de bâtiments annexes à l'hôtel de ville, l'établissement d'un square entre les bâtiments projetés et la place agrandie, la construction d'un marché couvert et la formation de ses abords ;

2° L'établissement d'une promenade publique partant de la rue du Moulin à Roubaix, pour aboutir à la route de Lille et traversant sur une partie de son parcours les territoires des communes de Croix et de Fiers ;

3° L'agrandissement de la place du Trichon et l'agrandissement de la rue du Bois ;

4° Le prolongement de la rue de la Longue-Voie jusqu'à la rue Canesson, son raccordement avec l'impasse débouchant rue Neuve-de-Fontenoy et l'agrandissement des dépendances de l'Hôpital Napoléon et de l'école de Blanchemaille, au moyen de l'annexion des portions d'immeubles qui séparent ces deux établissements de la rue de la Longue-Voie prolongée ;

5° L'ouverture d'une rue au sud de l'abattoir ;

6° L'ouverture d'un boulevard de ceinture, partant de la route de Wattrelos, longeant une partie du canal de Roubaix et aboutissant à la route de Mouvaux, moins toutefois la portion du nouveau boulevard bordant la commune de Tourcoing et sur l'alignement de laquelle il sera ultérieurement statué ;

7° L'ouverture d'une rue entre le pont du chemin de fer et le boulevard de ceinture précité.

Lesdits emprunts pourront être réalisés, soit avec publicité et concurrence, soit par voie de souscription, soit de gré à gré, avec faculté d'émettre des obligations, au porteur ou transmissibles par voie d'endossement, soit directement auprès de la Caisse des Dépôts et consignations ou de la Société du Crédit Foncier de France aux conditions de ces établissements.

La commission accordée à la Société du Crédit Foncier de France par l'article 4 de la loi du 6 juillet 1860, pourra être ajoutée au taux d'intérêt ci-dessus fixé, jusqu'à concurrence de quarante-cinq centimes pour cent (0,45 p. 100) par an.

la fortune immense qu'il avait acquise, il l'avait volée à cent familles réduites à la misère...

— Monsieur, de grâce, ne soyez pas injuste envers la mémoire de celui à qui vous attribuez tous vos malheurs... il est mort pauvre, insolvable...

Le vieillard poussa un éclat de rire ironique.

— Pauvre ! lui, Dufour ! lui, insolvable ! on vous a trompé, jeune homme, on vous a trompé, vous dis-je ! il était riche à millions lorsque je me trainais à ses pieds pour attendre son cœur de roches, et dans sa caisse il n'y avait pas un écu qui n'eût été arrosé de larmes.

Le jeune homme à la redingote noire l'interrompit tout à coup.

— Monsieur, dit-il d'un ton solennel, je ne dois pas vous cacher plus longtemps qui je suis, puisque vous refusez de me croire lorsque je vous parle de mon père.

— Son père !

— Je suis Charles Dufour, le fils unique et le seul héritier de celui que vous avez connu.

A cet aveu Ledoux et les deux dames s'éloignèrent du jeune homme par un irrésistible sentiment d'effroi. On s'était arrêté au milieu du grand chemin, et Charles observait avec anxiété l'impression pénible que son nom venait de produire sur la jeune fille. Quelques minutes de silence s'en suivirent; Ledoux examinait avec la plus profonde attention le fils de son ennemi et semblait chercher sur toute sa personne les signes de cette grande opulence qu'il lui supposait. Or, nous savons que l'équipage misérable du jeune homme ne pouvait que confirmer ce qu'il

avait dit pour la défense de son père; certes, l'héritier d'un millionnaire n'eût pas porté une pareille redingote noire.

D'ailleurs le jeune Dufour avait un air de franchise et de loyauté qui ne pouvait tromper.

— Mon chien chasse de race, grommela l'ancien négociant entre ses dents, et cependant il serait dommage qu'une pareille physionomie fût trompeuse... Mais dire que le vieux Dufour est mort pauvre ! il est vrai que de mauvaises spéculations... le plus fin y est pris... et peut-être...

— Ce que je vous ai dit est l'exacte vérité, monsieur, reprit Charles Dufour avec chaleur; si mon père a eu des torts envers vous et votre estimable famille, que Dieu les lui pardonne, comme je vous prie de les lui pardonner aussi ! mais si la fortune s'est éloignée de vous, elle s'est aussi éloignée de mon père et de ceux qui tenaient à lui. Vous m'avez dit, monsieur, quelle était votre humble condition aujourd'hui, voici quelle est la mienne : je suis un obscur employé d'administration à huit cents francs d'appointements, et il faudra désormais que je puisse, avec cette somme, subvenir à mes besoins et à ceux d'une vieille tante qui me reste. L'achats habits de deuil que je porte a employé presque tout l'argent comptant que mon père a laissé; notre maison, que vous connaissez sans doute, est grevée d'hypothèques et va être vendue dans quelques jours par expropriation forcée. Dites, monsieur, est-ce là ce que vous supposiez; et si vous avez à vous plaindre de votre sort, croyez-vous que votre ennemi n'ait pas eu aussi à se plaindre du sien ?...

Ces explications, données d'un ton de

franchise, firent impression sur l'ancien négociant. Il resta un moment absorbé dans ses réflexions; sa femme, sa fille surtout, semblaient attendre d'un air inquiet ce qu'il allait dire; Charles Dufour les avait convaincus de sa sincérité.

— Tout ceci est bien étrange ! reprit-il en hochant la tête; mais, après tout, c'est possible... Dieu peut-être a voulu frapper l'aveugle dans ce qu'il avait de plus cher... Qui qu'il en soit, jeune homme, je ne ferai pas tomber sur vous la haine que j'ai vue à celui dont vous êtes le fils. Vous vous êtes conduit aujourd'hui, sans me connaître, comme un honnête et loyal jeune homme; les fautes sont personnelles... touchez là.

Et il lui tendit de nouveau la main, que Charles pressa affectueusement. Cette réconciliation sembla débarrasser Anaïs d'une oppression douloureuse, et quand on se remit en marche, elle dit tout bas à l'oreille de sa mère : « Quel dommage que ce jeune homme porte un pareille nom ! »

Cependant les promeneurs avaient passé la barrière et suivaient les quais solitaires de la rive gauche pour regagner le quartier de Louvre, où demeurait la famille Ledoux. La nuit était tombée tout à fait, et dans cette avenue silencieuse et peu fréquentée qui longe la Seine, la conversation pouvait se continuer comme précédemment entre les promeneurs, sans qu'ils eussent à craindre d'être entendus par quelque oreille indiscret. Mais, malgré l'apparente réconciliation qui venait d'avoir lieu entre Ledoux et le fils de l'usurier, le bourgeois était devenu plus froid et moins communicatif que précédemment. Il marchait d'un air préoccupé, ne parlant qu'à de longs intervalles et de

sujets étrangers à leur position vis-à-vis l'un de l'autre; on reconnaissait dans cette tactique l'intention de l'homme paisible (ou du moins de celui qui se sent enclin à le devenir) de ne pas se laisser aller à une discussion qui ne peut que finir par une querelle.

— Monsieur, répondit-elle en prononçant à peine chacune de ses paroles comme si sa conscience les lui eût reprochées à l'avance, je vous ai plaint dès le premier moment, et cependant vous m'avez dit...

— Oh ! dites moi, mademoiselle, dites-moi que vous ne me méprisez pas à cause de lui ?

Il s'arrêta tout à coup; la voix de M. Ledoux venait de se faire entendre colérique et impatiente comme à l'ordinaire. Le jeune homme ne put achever sa pensée ni attendre la réponse. Alors il arracha vivement de la boutonnière de sa vieille redingote noire une violette des champs, qu'il avait cueillie quelques instants auparavant sur les bords de la rivière, et la présenta à la jeune fille. Elle hésita... mais Charles ne retint pas sa main; et, d'ailleurs, il eût été si malheureux de voir refuser l'humble hommage de cette petite fleur ! Elle la prit en rougissant, et Charles la remercia d'un regard éloquent. Une minute avait suffi pour établir entre eux un secret.

Ils furent rejoints par les deux vieillards, et on continua de marcher en silence.

ELLE BERTHET.

(La suite au prochain numéro.)

Les personnes qui désirent faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.